L'ARASAPE est une association regroupant les 18 communes du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Elle a pour mission de gérer le Centre Social Régional de Bex (CSR) et les agences d'assurances sociales (AAS), ainsi que le Réseau d'accueil de jour des enfants (AJE).

L'AJE recherche pour la crèche « Les Renardeaux », à Rennaz :

un(e) auxiliaire de l'enfance à 50% (CDD jusqu'au 31.12.2025)

Vos missions principales

- Répondre et satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant
- Collaborer à la réflexion relative au développement de l'enfant
- Gérer les différentes situations de vie quotidienne (accueil, animation, soins)
- Favoriser l'intégration de chaque enfant en considérant les différences culturelles
- Assurer les tâches ménagères garantissant l'hygiène de l'enfant
- Ecouter, respecter et transmettre les données communiquées par les parents
- Participer au processus de formation des stagiaires et apprentis
- Participer hebdomadairement à des colloques internes
- Proposer des améliorations ou des projets visant un meilleur accueil des enfants
- Tenir des PV des colloques
- Tenir à jour les listes de présences et les fiches de transmissions
- Assurer le suivi des circulaires, fiches diverses liées à l'accueil des enfants (fiche médicament, informations aux parents,…)

Votre profil

- 3 ans d'expérience dans le domaine de la petite enfance
- Aptitude à coopérer et à transmettre ses compétences et connaissances
- Aisance relationnelle
- Dynamisme et créativité
- Flexibilité
- Facilité d'adaptation
- Capacité d'écoute et de communication
- Bonne expression orale et écrite

Nous vous offrons :

- Les avantages liés à la convention collective cantonale de travail dans le domaine de la petite enfance
- Un poste intéressant et polyvalent

Taux d'activité : 50%

Entrée en fonction : De suite ou à convenir

Lieux de travail : Rennaz

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez au profil, nous vous invitons à nous transmettre votre dossier de candidature complet **uniquement** à l'adresse suivante : rh.aje@aras.vd.ch.